

Xpert

R É U N I O N

Périodique d'information du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de La Réunion



EDITORIAL



Chère Consoeur, Cher Confrère,

Vous trouverez ci-après le détail des événements qui se sont déroulés durant le 2ème semestre 2018, ainsi que la vie de notre Conseil durant cette même période.

Vous pourrez constater que nous avons de nouveau été très actifs sur ce semestre.

En premier lieu, dans le cadre de la crise que nous avons subie en novembre dernier, nous avons beaucoup travaillé avec le monde économique local sous l'égide de la Préfecture, et avons souhaité communiquer en temps réel toutes les informations que nous pouvions obtenir dans ce cadre afin que vous puissiez de votre côté informer vos clients sans délais. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre cette démarche.

Je souhaiterais souligner la mise en place d'une nouvelle opération à destination des Associations avec la mise en place des rendez-vous « Récré Asso ». Ces réunions concernent les dirigeants créateurs d'associations afin de leur donner les premiers conseils importants et leur démontrer tout l'intérêt d'avoir recours à un expert-comptable.



Soulignons également que la soirée de la profession qui s'est déroulée le 27/10 dans le cadre des 30 ans de l'Ordre a été un vrai succès, avec pour la première fois, des artistes (deux artistes peintres et un sculpteur de son) qui ont réalisé des prestations qui resteront dans nos mémoires.

Vous avez certainement vu également le film « La Source » que nous avons réalisé afin de dynamiser notre image auprès des jeunes. Ce film a rencontré un franc succès sur les réseaux sociaux, nous avons eu de nombreux témoignages de félicitations pour cette réalisation.

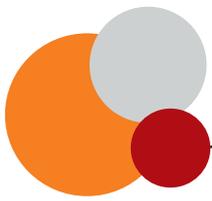
Ayons également une pensée envieuse pour notre jeune confrère qui a gagné le voyage pour 2 aux Maldives dans le cadre de nos 30 ans.

L'année 2019 a démarré, vous pouvez compter sur l'engagement sans faille des douze élus de notre Conseil pour porter haut et fort la Marque Expert-Comptable auprès du monde économique local.

Rémy AMATO
Président

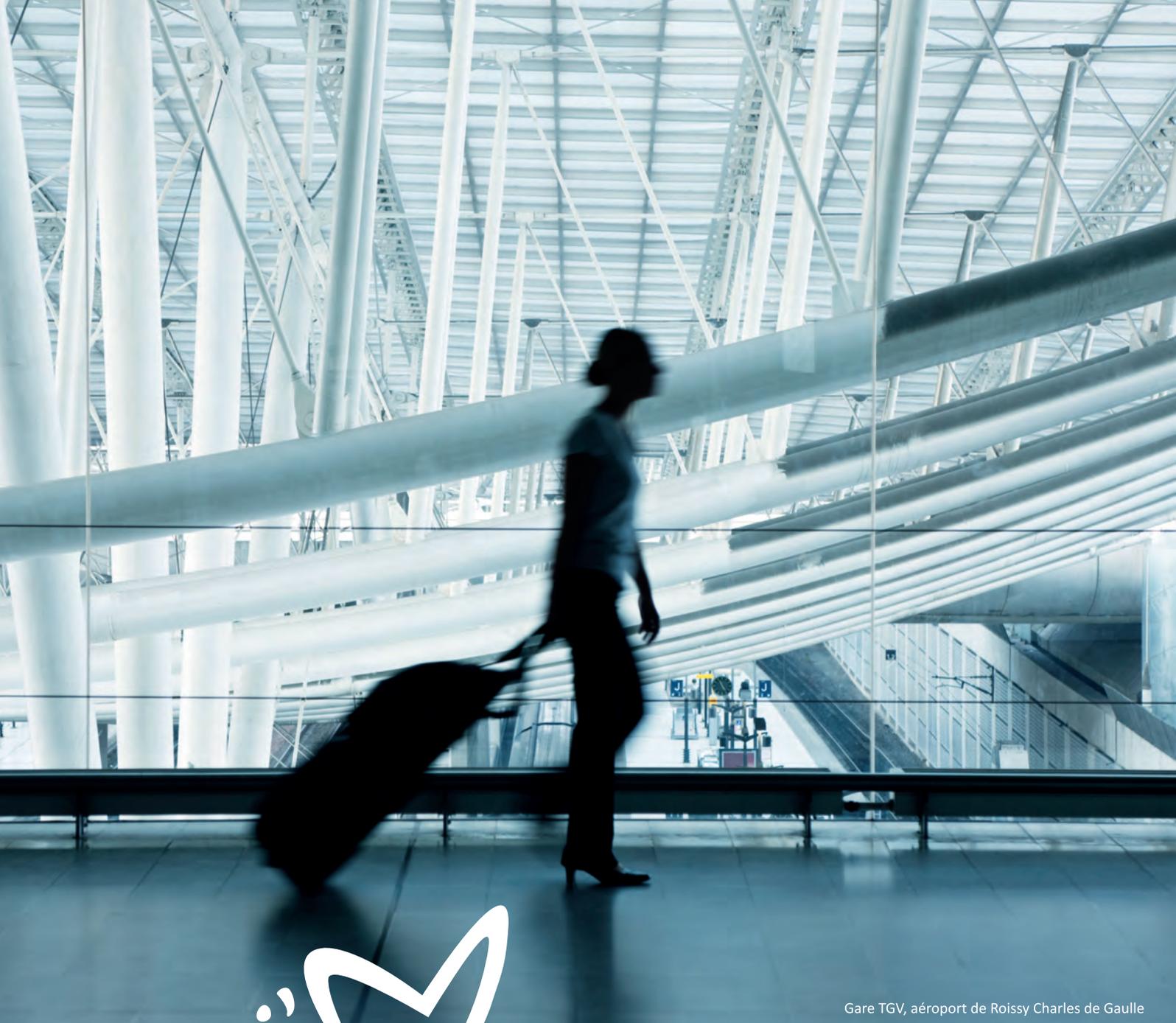
Les institutions de la profession comptable de La Réunion vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

2019



S O M M A I R E

- ➔ **INFORMATION DE LA PROFESSION P 3**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D' ENTREPRISES P 9**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES . P 10**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS P 13**
- ➔ **LES TEMPS FORTS DE LA PROFESSION P 15**
- ➔ **VIE DU CONSEIL ET AGENDA P 22**
- ➔ **REVUE DE PRESSE P 27**
- ➔ **DATES A RETENIR P 40**
- ➔ **FILM "LA SOURCE" P 41**



Gare TGV, aéroport de Roissy Charles de Gaulle



ne pas perdre de temps à mon arrivée

Depuis Roissy Charles de Gaulle, 1er aéroport français, rejoignez plus de 40 villes d'Europe en correspondance*. Bénéficiez également d'un accès direct à la gare de Roissy TGV, sans sortir de l'aéroport et à seulement quelques mètres du terminal d'arrivée (terminal 2), pour rejoindre 19 grandes villes de province ainsi que Bruxelles, avec le TGVAir. Et pour un maximum de simplicité, récupérez votre billet de train directement dans la salle de livraison bagages, au guichet TGVAir.

Autant de raisons de choisir Air Austral.

*vols opérés en partenariat (Air France, Lufthansa, Swiss, Luxair)

air-austral.com

0 825 013 012 Service 0,15 € / min
+ prix appel

ou dans votre agence de voyage



I love Air Austral



airaustralofficiel



AIR AUSTRAL

Vous serez toujours au cœur de notre compagnie

Journée annuelle fiscale

04/09/2018



Jean-Pierre COSSIN - Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, Professeur associé de l'Université Paris XII.



Abdoullah LALA - Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, animateur agréé du Club Fiscal.



Isabelle CARMi - Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, animatrice agréée du Club Fiscal.



Katy HOARAU
Déléguée Régionale du Club Fiscal

- 1 Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) : avantages, limites, abus
- 2 L'Impôt sur la fortune Immobilière (IFI)
- 3 Sociétés de personnes et plus-values : Points d'actualité et opportunités
- 4 Prélèvement à la source

80
PARTICIPANTS

Rencontre des consœurs

Réunion à thèmes :

- 31/08 : l'actualité fiscale, sociale, et professionnelle, la célébration des 30 ans de la profession
- 05/10 : la célébration des 30 ans de la profession et les sujets libres liés à aux pratiques quotidiennes au cabinet



Fusion AGIRC – ARRCO : quels impacts pour les entreprises au 01/01/2019 ?

09 et 12/10/2018 – 06 et 13/11/2018



- Présentation des modalités de fonctionnement du nouveau régime ainsi que ses éventuels impacts sur les entreprises
- Objectifs :
 - assurer la pérennité de la retraite complémentaire.
 - simplifier le service aux entreprises et aux personnes (actifs, retraités).



70
PARTICIPANTS

Management et Marketing : 2 piliers pour la performance de votre cabinet

MARKETING

- Les démarches et outils du conseil supérieur mis à disposition des confrères

MANAGEMENT

- Comment faire évoluer nos pratiques managériales dans une optique d'optimisation de la performance de nos cabinets et de la satisfaction de nos clients
- Echange sur vos pratiques managériales
- Retour sur les enquêtes auprès de 2 000 experts comptables et de 1 200 experts comptables stagiaires
- Présentation du guide des bonnes pratiques managériales éditée en octobre 2018

« JESIGNEXPERT.COM »

- Présentation du nouvel outil de signature électronique des experts-comptables
- Mise en œuvre et réalisation



Frédérique GOIGOUX - Présidente de la Commission Marketing -CSO

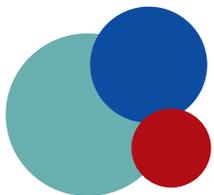


Thierry ONNO - Président de la Commission Management des entreprises



Thierry MONDON - Président de la Commission Transition Numérique au CROEC Réunion

40
PARTICIPANTS



Journée d'accueil des nouveaux stagiaires

24/08/2018



Journée d'échange entre
nouveaux stagiaires,
contrôleurs de stage et
les élus en charge du stage



Sandrine BIANCHI
Contrôleur Principal
du Stage



« L'audit des difficultés fiscales des PME »

07/11/2018



Les règles fiscales applicables sont de plus en plus différenciées selon la taille des entreprises : certaines mesures favorables sont réservées aux PME, et à l'inverse certaines dispositions ne concernent que les grandes entreprises et n'intéressent pas les PME en raison de l'application de seuils

Conférence du Club fiscal animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

20
PARTICIPANTS

OFFRE DE
BIENVENUE



EXPERTS COMPTABLES

Bénéficiez d'un espace bancaire dédié aux experts comptables avec, à la clé :

- la confidentialité assurée
- toute l'expertise de BRED PREMIER RÉUNION
- un suivi personnalisé

Et pour le financement de vos équipements, matériels véhicule ou travaux, profitez de nos taux privilégiés **Prêt Équipement** sans maximum de montant :

3 ans : 1,45%*

5 ans : 1,65%*

7 ans : 1,80%*

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Offre sous condition valable jusqu'au 30 juin 2018

CONTACTEZ-NOUS :

BRED PREMIER NORD

Salim PIRBAY

02 62 98 29 59

salim.pirbay@bred.fr

BRED PREMIER EST

Véronique PAYET

02 62 98 26 55

veronique.payet@bred.fr

BRED PREMIER SUD

Carine Lauret

02 62 98 29 14

carine.lauret@bred.fr

Natacha GESTER

02 62 98 29 15

natacha.gester@bred.fr

BRED PREMIER OUEST

Audrey POTHIN-BESHAIES

02 62 98 29 43

audrey.pothin-beshaies@bred.fr

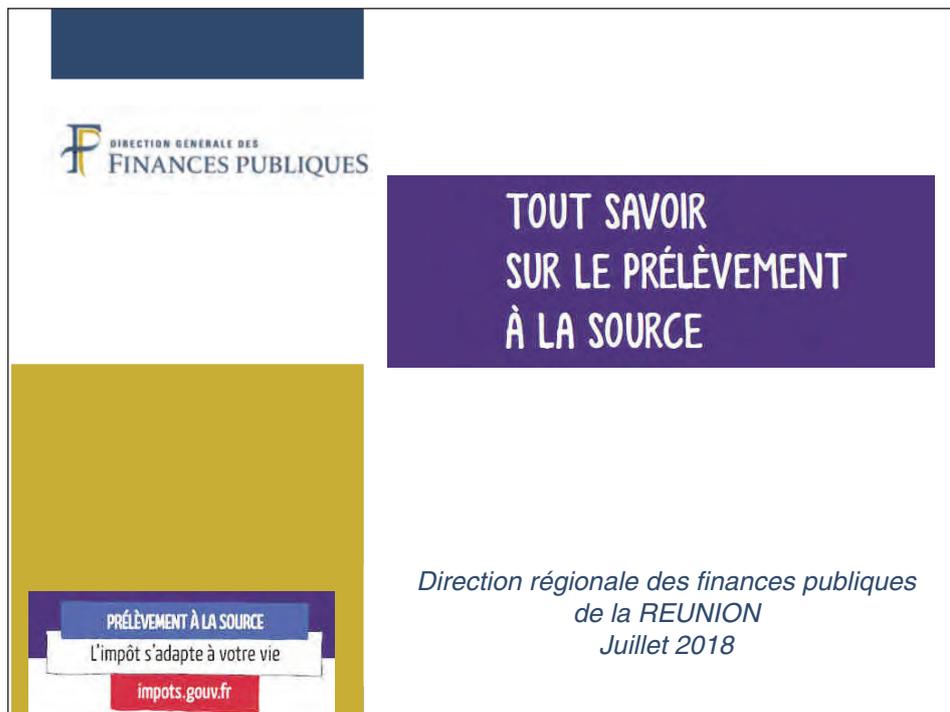
BPCE IARD Chauray - BP 8410 - 79024 NIORT Cedex 9 - France Tél. : +33 5 49 34 35 36 - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé
Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - France.

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 995 424 562 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608. Février 2018.



Le Prélèvement à la source

27/08/2018



Animation d'une réunion
d'information par :
Rémy AMATO

Organisation:



Diocèse de La Réunion
sgf@diocesanreunion.org



Le partenariat PÔLE EMPLOI/CROEC reconduit

Convention signée le 12/09/2018

- Faciliter l'échange d'informations et ainsi renforcer la connaissance du marché du travail,
- Favoriser l'information en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi,
- Promouvoir les différentes mesures pour l'emploi,
- Accompagner les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

Région Réunion



pôle emploi

Les « Jeudis de la création »

VOUS ÊTES DANS UNE DÉMARCHE DE CRÉATION D'ENTREPRISE

- Vous avez un projet de création d'entreprise ?
- Vous vous posez des questions sur la forme juridique à adopter ?
- Quelles sont vos obligations comptables, fiscales et sociales ?

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES *ec*
Région Réunion

REJOIGNEZ NOTRE RÉUNION MENSUELLE
« LES JEUDIS DE LA CRÉATION »
UNE RENCONTRE GRATUITE ANIMÉE PAR UN EXPERT-COMPTABLE

facebook.com
OEC.LaReunion

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES : 02 62 40 98 53
ecreunion@oec-reunion.com

- Réunion mensuelle à destination des créateurs d'entreprises

13/09 : Aurélie MICHEL

18/10 : Raj BHOLAH

06/12 : Pascale ABRAHAMI

MERCI

Aux experts-comptables bénévoles

50
PARTICIPANTS

Concours Ambition Jeune 2018 Concours Challenge des créateurs 2019

11/2018

20^e CHALLENGE des Créateurs

7 CATEGORIES
7 LAURÉATS
7 FINALISTES

NOUVEAU CATEGORIE STARTUP

7000€ DE PRIX POUR CHACUN

1500€ DE PRIX POUR CHACUN

Vous avez créé votre entreprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 et vous êtes détenteur d'un emploi ou d'un contrat de travail ?

PARTICIPER AU CHALLENGE DES CRÉATEURS !
Inscrivez-vous en ligne jusqu'au 31 août 2018 sur www.oec974.fr

Participation :

- Membre du Jury
- Remise de prix

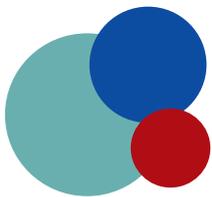
MERCI

à
Jérôme MOUTIEN
Patrice SADEYEN



AMBITION JEUNE

synergie JEUNES



ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES



«Forum de l'entrepreneuriat»

Cité des Métiers



Animation d'atelier sur la création d'entreprise par **Yannick JARRIER**

30
PARTICIPANTS



«La création d'entreprise »

Pôle emploi Ravine des Cabris



- Réunion d'information à destination des collaborateurs du Pôle emploi qui accompagnent les porteurs de projet



Animation par **Rémy AMATO**

40
PARTICIPANTS



Concours STARTUPPER TOTAL

12/09/2018

- Conférence de presse de présentation du concours





LA SANTÉ AU TRAVAIL

sistbi

4 centres médicaux:

St^e Marie - St^t Denis - Le Port - St^t Pierre

Le Service de Santé au Travail à votre écoute

PME, Artisans, Commerçants, Entreprises de service...(*)

- Visites médicales
- Conseil en Prévention en Entreprises
- Aide à la rédaction du document unique...

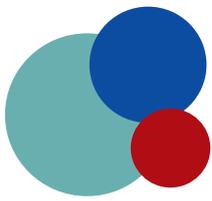
Cotisation unique

Nous contacter : **02.62.572.572**

sistbi@sistbi.com - www.sistbi.re

Service Interentreprise de santé au travail du Bâtiment & interprofessionnel

*Hors agriculture



«Journée des Associations»

30/08/2018

ATELIER 1 - PANORAMA DE L'ACTUALITÉ : LES POINTS DE VIGILANCE

Riche et compacte, l'actualité impose de nouvelles données avec lesquelles il faut dorénavant compter. Focus sur plusieurs points d'actu :

- Fiscalité
- Protection des données (RGPD)
- Prélèvement à la source
- Fin des CUI-CAE
- Brèves

ATELIER 2 - LES CLÉS DE LA PÉRENNITÉ DES ASSOCIATIONS

Nos associations doivent s'adapter pour durer : Revisiter le projet associatif, adapter la gouvernance, repenser les modes collaboratifs internes, estimer le risque fiscal éventuel en cas d'autofinancement, affiner le suivi budgétaire,... Les thématiques suivantes seront exploitées :

- Les facteurs humains
- Les facteurs économiques



300
PARTICIPANTS



re cré Asso

- Réunion mensuelle à destination des dirigeants/créateurs d'association

26/09 : Fabrice MOUTOUSSAMY /Laurielle MOUSSA

17/10 : Fabrice MOUTOUSSAMY

15/11 : Raj BHOLAH

NOUVEAUTÉ
2018

40
PARTICIPANTS



Chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs,
dirigeants non salariés,
investissez **GAGNANT** avec AGEFOS PME
sur la **FORMATION PROFESSIONNELLE**
grâce à la mesure fiscale
LODEOM Zone Franche d'Activité (ZFA)
et bénéficiez d'abattement fiscal
sur vos bénéfices.

Tout change

SAUF NOTRE ENGAGEMENT À VOS COTÉS

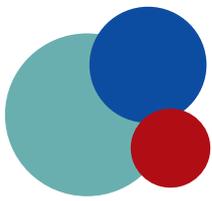


DES SERVICES QUI CHANGENT LA FORMATION

www.agefos-pme-reunion.com

Tél. : 02 62 96 11 80 Fax : 02 62 96 11 69

Siège social : 2 rue Galabé, CS 81014 - 97424 Piton Saint Leu
Antenne Nord : Centre d'Affaires Cadjee 62, Bld du Chaudron - 97490 Sainte-Clotilde



Congrès Clermont Ferrand



Stand DOM avec la présence de Miss Réunion 2018 et Miss Mayotte 2017



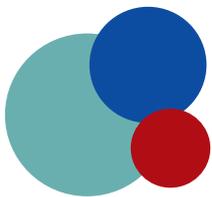
L'heureux gagnant du voyage Paris /Réunion AR avec séjour au LUX et à l'hôtel LE CILAOS et une mise à disposition d'un véhicule Europcar

Nos PARTENAIRES :



Soirée traditionnelle des congressistes au Musée « L'Aventure Michelin » avec visite du musée et du stade mythique de rugby de Clermont Ferrand





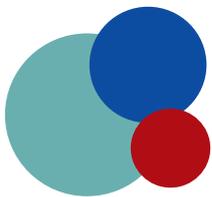
La soirée des 30 ans de la profession 27/10/2018



Une soirée conviviale et mémorable en présence des anciens présidents, des partenaires, des consœurs et confrères venus nombreux.

Spectacle artistique présenté par de talentueux artistes locaux : Eric RABAN artiste peintre, Lionel LAURET - sculpteur, Jan Clum HONZA - percussionniste





Assemblée Générale 29/10/2018



Présentation du rapport moral et financier 2017



Allocution du Président TANDE



Prestation de serment de 13 nouveaux
Experts-comptables



Prix Alain HUET décerné à Yann TESSIER



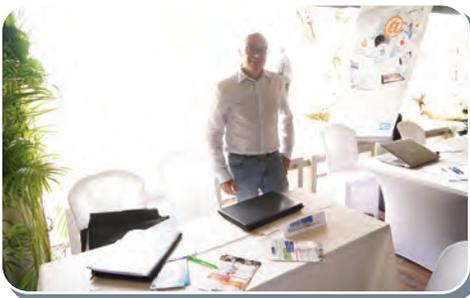
Gagnant du voyage avec séjour aux Maldives en
partenariat avec Air Austral et l'hôtel LUX

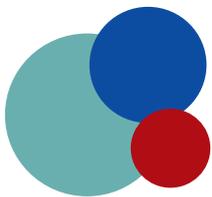


Remerciements des bénévoles et remise
de récompense aux 5 super-bénévoles



Les Partenaires





Le Prix NUMERIA

Prix qui récompensent les collaborateurs de cabinet
qui ont suivi le plus de formations



En partenariat avec :



1er prix au cabinet XPERT² : voyage et séjour
pour 2 personnes à l'île Maurice



2è prix au cabinet MULTI EXPERTS :
séjour de 2 nuits pour 2 personnes à l'hôtel LE CILAOS



3è prix au cabinet CBA : Déjeuner pour 2 personnes
au restaurant La Plage de l'hôtel LUX

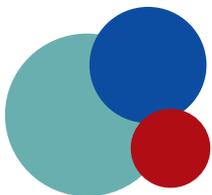
La remise de diplômes



Parcours labellisé
"collaborateur confirmé en paie"



Parcours labellisé
"devenir responsable de dossiers comptables"



Les Universités de la Profession Comptable de l'Océan Indien

30/10/2018



Atelier 1 : Repensons à notre approche business



Atelier 2 : Réinventons notre relation au travail



Conférence de clôture : **La solution c'est l'humain !** animée par Jennifer VIGNAUD et l'illustrateur Fred THEYS





Partenaire de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion

Le CGAR et l'AGAPLR ont fusionné et sont devenus : OGEA Réunion pour une meilleure synergie, pour un rapprochement humain et technique.

Nous comptons maintenant près de **5000 adhérents**.

Professions Libérales (BNC)	Artisans, Commerçants, prestataires de services (BIC)	Agriculteurs (BA)
---	---	---------------------------------

Les principaux avantages de l'adhésion restent inchangés :

Diminution d'impôt : non-majoration de 25 % du bénéfice imposable pour les entreprises à l'impôt sur le revenu.

Formations

Ouvertes aux Experts-Comptables et leurs collaborateurs.



**Vous avez des questions,
nous sommes à votre écoute.**

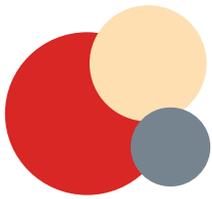
Tél : 262 21 73 58

Mail : ogea@ogea.re

Site : www.ogea.re



**216 Boulevard Jean Jaurès
97490 Sainte-Clotilde**



Prestation de serment des 13 nouveaux Experts-Comptables - 29/10/2018

Conseils du 27 septembre et du 10 décembre 2018

→ Bienvenue :

• Aux nouveaux experts-comptables en inscription principale :

Les indépendants :

• TESSIER Yann

• ZADVAT Jounaid

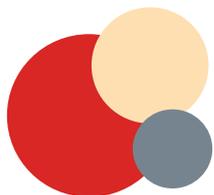
Les salariés :

• ABRAHAMI Pascale

• BARRET Annabelle

• CARRETIER Cécile

• LENCLUME Johnny



→ Inscription de sociétés d'expertise comptable :

Inscription principale : <ul style="list-style-type: none"> • ACME RUN EXPERTISE • GESTION ET CONSEIL EXPERTISE • MOECA • STRATIS DEVELOPPEMENT • PLURI EXPERTS REUNION 	<ul style="list-style-type: none"> • 2R EA • AF CONSEILS & AUDIT OI • MP CONSEILS & AUDIT • MY CONSULTANT AUDIT et EXPERTISE • TIFEL
Inscription secondaire : <ul style="list-style-type: none"> • SECAFI 	<ul style="list-style-type: none"> • RSM OI EXPERTISE SAINT PAUL • RSM OI EXPERTISE SAINT DENIS
Inscription de sociétés de participation : <ul style="list-style-type: none"> • GROUPE EXPERT 88 	<ul style="list-style-type: none"> • TALIAH HOLDING

→ Ont demandé leur radiation

Informations diverses

→ Stagiaires :

Attestation de fin de stage ...8

Prolongation attestation de fin de stage0

Changement de maître de stage et/ou d'employeur4

délai supplémentaire4

Prorogation1

Poursuite1

Reprise2

Suspension0

Invalidation9

Radiation0

• EXPERTS-COMPTABLES :

- Michel MOUTOUSSAMY
- Ibrahim DINDAR
- Franck HOW SIK
- Solange SEVAMY
- Guy VERROUGSTRAETE
- Cédric GUEROULT

• SOCIÉTÉS D'EXPERTISES-COMPTABLES :

- SCMR
- GV CONSEIL REUNION
- CABINET SEVAMY
- SUD AUDIT ET CONSEIL
- DV CONSEILS SAINT PAUL
- DV CONSEILS SAINTE CLOTILDE
- ACTUAL CONSEIL ET AUDIT
- CG EXPERTISE ET CONSEILS

COMMISSIONS CSOEC

Juillet à Décembre 2018

- 03/07 :** Commission Innovation Technologique – T. MONDON
- 03/07 :** Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 04/07 :** Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 05/09 :** Commission Entreprises – A. MOLLAN
- 11/09 :** Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 12/09 :** Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 14/09 :** Commission Communication – S. BIANCHI
- 19/09 :** Réunion des correspondants régionaux – T. MONDON
- 16/10 :** Commission Innovation Technologique – T. MONDON
- 27/11 :** Commission Qualité – C. AKHOUN
- 03/12 :** Commission Marketing et Management du cabinet – J. LAO THIANE
- 04/12 :** Commission exercice Illégal – J. LAO THIANE
- 04/12 :** Commission Entreprises – A. MOLLAN
- 04/12 :** Commission Innovation Technologique – T. MONDON
- 04/12 :** Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 05/12 :** Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 12/12 :** Commission Sociale – JL. CHANE SAM
- 14/12 :** Commission Communication – S. BIANCHI

COMMISSIONS CROEC

Juillet à Décembre 2018

- 01/07 :** Réunion de la Commission de Conciliation – C. AKHOUN-TIMOL/
F. MOUTOUSSAMY
- 23/08 :** Réunion du Bureau et des Commissions / Réunion du Conseil
- 24/08 :** Assemblée Générale NUMERIA
- 24/08 :** Réunion de la Commission de Conciliation – C. AKHOUN-TIMOL/
F. MOUTOUSSAMY
- 29/08 :** Réunion du Comité Régional du Stage – S. BIANCHI /G. BARRE
- 31/08 :** Rencontre des consœurs – S. BIANCHI
- 02/09 :** Réunion de la Commission de Conciliation – C. AKHOUN-TIMOL/
F. MOUTOUSSAMY
- 27/09 :** Réunion du Bureau et des Commissions / Réunion du Conseil
- 05/10 :** Rencontre des Consoeurs – S. BIANCHI
- 22/10 :** Réunion du Bureau et des Commissions
- 13/11 :** Réunion du Conseil d'Administration NUMERIA

PARTICIPATION AUX REUNIONS ET COMMISSIONS EXTERNES

Juillet à Décembre 2018

- 04/07** : Réunion du Bureau de la Technopole – G. BARRE
- 21/08** : Réunion du Conseil d'Administration du SBA – E. VERBARD
- 27/08** : Réunion Comité DLA – A. MOLLAN
- 11/09** : Réunion du Bureau de la Technopole – G. BARRE
- 11/09** : Réunion Comité de Pilotage SBA – E. VERBARD

Entre Juillet et Décembre 2018, Rémy AMATO, accompagné des élus concernés a rencontré :

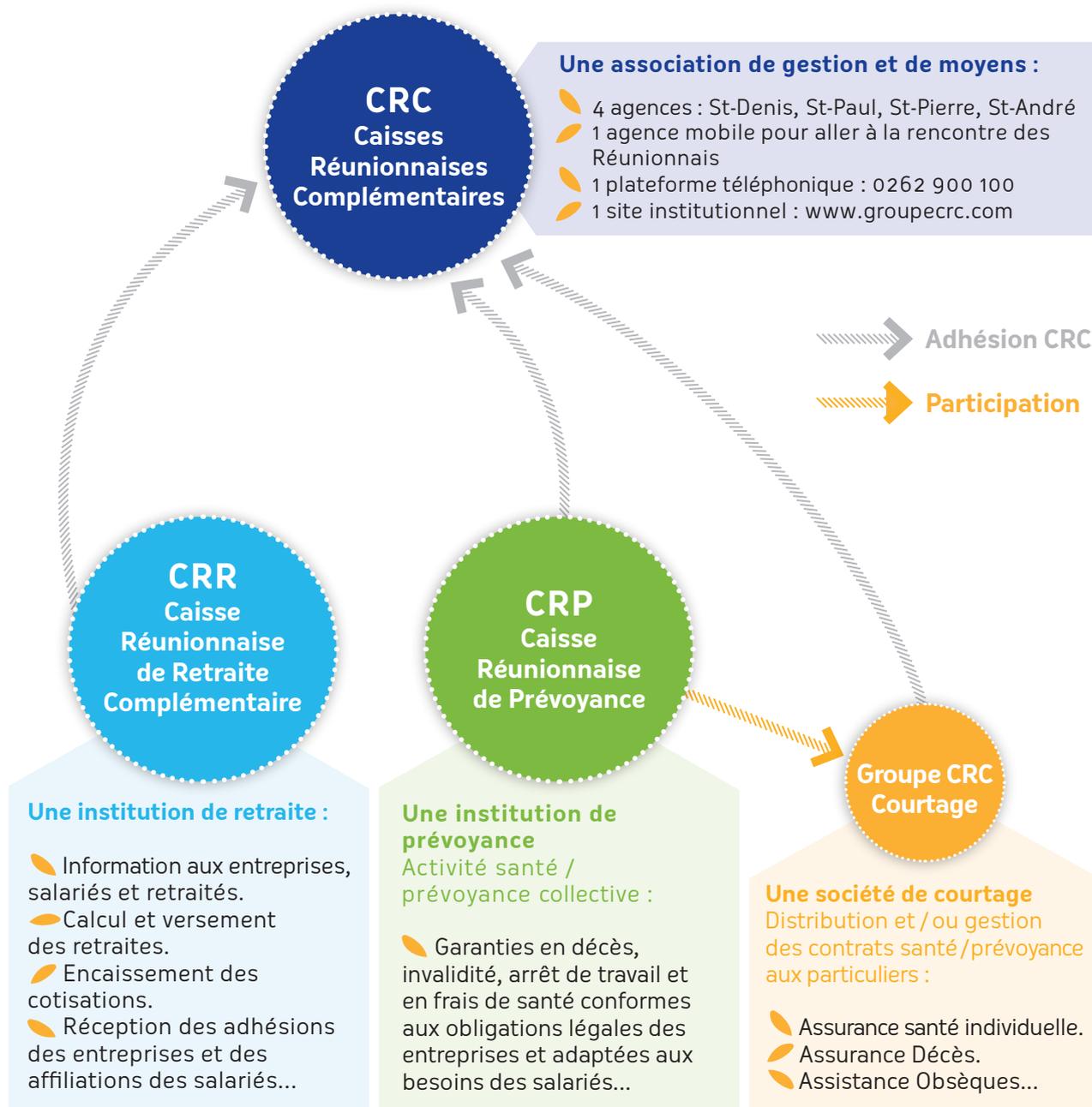
- le directeur du cabinet AUXIGA,
- le représentant régional de l'agence Nationale pour les Chèques-Vacances,
- le président de la FBF et directeur général de la BNP PARIBAS,
- la présidente de l'association Synergie Jeune, le directeur général de la BRED,
- les responsables du projet de formation Technicien paie de Pôle Emploi et de l'Agefos,
- le président de la CPME,
- le directeur du cabinet AGREGE,
- les responsables du service étude et statistiques de l'INSEE

SANTÉ RETRAITE PRÉVOYANCE ACTION SOCIALE

Association réunionnaise paritaire à **but non lucratif** et seul groupe de protection sociale à La Réunion, le Groupe CRC (Caisses Réunionnaises Complémentaires) œuvre chaque jour pour les métiers de **la retraite, la santé, la prévoyance et l'action sociale**, et s'engage dans un souci d'équité à accompagner et protéger tous ses bénéficiaires, entreprises et particuliers.

GRUPE CRC :

UNE ASSOCIATION DE MOYENS, DEUX INSTITUTIONS ET UNE SOCIÉTÉ DE COURTAGE.



► Nous contacter

 **0262 900 100***

* Prix d'un appel local | www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Arrcco – SIRET 314 648 791 00023
CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com

GRUPE
CRC
CAISSES
RÉUNIONNAISES
COMPLÉMENTAIRES
ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Décryptage de l'actu

Made in Réunion

octobre-novembre 2018

Un budget Outre-mer en demi-teinte

Le PLF 2019 a été dévoilé il y a quelques semaines. Il est aujourd'hui en discussion devant l'Assemblée nationale. La répartition des crédits pour l'Outre-mer a réservé quelques surprises. Et pas que des bonnes. Décryptage avec Rémy Amato, président de l'Ordre des experts-comptables de la Réunion.

Par **Emilie Marty** – emarty@jir.fr



Rémy Amato, Président de l'Ordre des experts-comptables de La Réunion

L'abattement Dom 30% en sursis

Mis en place dans les années 60 pour lutter contre la vie chère Outre-mer, l'abattement Dom sur l'impôt sur le revenu était fixé à 30% à La Réunion et aux Antilles (40% à Mayotte et en Guyane). Cet avantage fiscal était plafonné à 5100 euros chez nous et aux Antilles. Le PFL 2019 le réduit à 2450 euros, sauf amende-ment contraire. Les contribuables qui bénéficiaient

du plafond maximum vont donc payer 2650 euros de plus d'impôt sur le revenu. **L'avis de l'expert :** « Cette réforme touche directement les particuliers, mais elle va avoir des répercussions pour les entreprises. Je suis persuadé que

cette exonération n'était pas de l'argent thésaurisé, mais qui repartait dans l'économie locale. C'est une manne financière qui n'ira plus dans le chiffre d'affaires de nos entreprises. Notre économie dans sa globalité y perd. Nos outre-mers de Paris sont des territoires qui sont loin et qui coûtent cher : le gouvernement commence donc à nous supprimer certains avantages. L'argument de dire que c'est pour rétablir une certaine équité entre les contribuables qui en bénéficient et les autres ne tient pas : on touche à l'abattement, mais on ne supprime pas la vie chère pour autant. Le contribuable qui perçoit le Smic continue de subir la vie chère. Mais soyons clairs, on commence par toucher au plafond et d'ici 3 à 4 ans, c'est l'abattement qui disparaîtra complètement. Dans quelques années, je suis persuadé que l'ensemble des avantages fiscaux de l'Outre-mer seront

totalement supprimés pour un alignement parfait avec la métropole. »

Adieu TVA-NPR

Cette fois, c'est bien la fin pour la TVA-NPR (non perçue récupérable). Un dispositif que certains avaient rebaptisé « TVA fictive ». La TVA-NPR avait été partiellement vidée de sa substance au moment de la crise économique : le gouvernement profite du PLF 2019 pour la supprimer totalement.

L'avis de l'expert : « C'était une réforme à laquelle on s'attendait depuis des années. La suppression de la TVA-NPR va surtout impacter les entreprises qui importaient des investissements lourds, je pense aux transporteurs ou aux industriels par exemple. Est-ce que la perte de cette subvention de 8,5% peut remettre en cause l'investissement d'une entreprise ? J'en doute. C'était une





Photo archives IR

mesure totalement incompréhensible depuis Paris : on avait l'air de « brigands » quand on expliquait ce dispositif en métropole. Le gouvernement a annoncé que la TVA NPR serait remplacée par des crédits d'intervention mieux ciblés. J'avoue que nous n'y croyons pas trop. »

Une nouvelle génération de zones franches

Le projet de loi de finances supprime les dispositifs de zones franches ZRR (zones de revitalisation rurale) et ZFU-TE (zones franches urbaines - territoires entrepreneurs). Il met en place des zones franches d'activité nouvelle génération (ZFANG).

L'avis de l'expert : « La ZRR a été peu appliquée à la Réunion. La ZFU a eu un gros impact sur notre territoire, surtout dans l'Est : cela a permis l'implantation d'entreprises.

Mais il y a 3 ans, le dispositif est devenu difficilement applicable car on a imposé une condition de résidence des salariés, autrement dit, 50% de l'effectif de l'entreprise devait résider dans une ZFU ou un quartier prioritaire de la ville. C'est une mesure qui n'est pas tenable, sauf à n'avoir qu'un seul salarié ou des emplois sans qualification. Malgré un taux de chômage local très important, il existe de réels problèmes de recrutement et cette condition compliquait les choses. Résultat, aujourd'hui, très peu d'entreprises en faisaient la demande. Cela a aussi créé un certain effet d'aubaine. »

La ZFA (zone franche d'activité) est modifiée : certaines activités ne sont plus éligibles.

L'avis de l'expert : « Ce qui est intéressant, c'est que nous revenons aux taux d'origine. Pour les activités classiques, nous repassons à un abatte-

ment de 50% ; pour l'exonération renforcée, nous retrouvons à 80% d'abattement. La notion géographique d'entreprise installée ou non dans les Hauts disparaît. Dans l'ensemble, les entreprises des secteurs défiscalisables vont y gagner. C'est une bonne nouvelle d'autant qu'il n'y a pas de date de fin indiqué pour la ZFA. La contre-partie qui portait sur la formation est supprimée, c'est discutable. Cela va poser des problèmes financiers pour nos OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) ultramarins qui se voient priver d'une importante manne financière. »

Une défisc prorogée

La défiscalisation a été prolongée jusqu'en 2025. L'obligation de conserver le bien défiscalisé 5 à 7 ans était devenue problématique, notamment dans l'industrie hôtelière. « Il y a eu certaines dérives : des bâtiments au départ défiscalisés pour abriter un hôtel étaient transformés en résidence d'appartements à louer. Le gouvernement a mis en place une mesure

anti-bus : la date minimale de conservation passe à 15 ans. »

La fin du CICE problématique

Outre-mer, le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) avait été porté à 9% pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic (en métropole, il est de 6%). Le dispositif est supprimé comme annoncé depuis des mois.

L'avis de l'expert : « Transformer le CICE en baisse de charges a nécessairement un impact fiscal, même si c'est à l'euro-l'euro. Un crédit d'impôt n'est pas imposable : ce n'est pas le cas d'une économie de charges sociales. Une diminution de charges augmente votre résultat fiscal, donc votre impôt final. Pour un montant identique de CICE, le passage en charges sociales fait perdre à l'entreprise le montant de l'impôt sur les sociétés. C'est très technique donc incompréhensible par les non-initiés. L'Etat économisera avec cette mesure à partir de 2020. En revanche, en 2019, il devra payer le CICE sur les salaires 2018 et les exonérations de charges qui doivent démarrer en janvier. Les textes prévoient que les cotisations patronales CGSS vont baisser de 6 points, mais il n'y a pas encore d'adaptation ultramarine. L'autre souci, c'est que nous bénéficions déjà d'importantes exonérations de charges sur les bas salaires et les salaires au Smic, alors comment encore enlever 6% ? C'est le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) qui nous donnera plus de détails. Pour l'instant, les chefs d'entreprises réunionnais sont dans le flou total car ils ne peuvent pas mesurer exactement le poids de leur masse salariale en 2019. »

Les chefs d'entreprises réunionnais sont dans le flou total car ils ne peuvent pas mesurer exactement le poids de leur masse salariale en 2019.



Prêts inter-entreprises Comment ça marche ?

Par **Thierry Mondon**, expert-comptable -
contact@run-compta.fr

Quelles sont les exceptions au monopole bancaire ?

Les exceptions au monopole bancaire sont multiples. C'est le cas lorsqu'une entreprise accorde des délais de paiement à un de ses cocontractants ; ou lorsque des opérations de trésorerie interviennent entre sociétés du même groupe. Le prêt interentreprises, institué par la loi « Macron », s'ajoute à ces exceptions.

Quelles sociétés peuvent prêter ?

Il s'agit des sociétés par actions et des sociétés à responsabilité limitée dont les comptes font l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes. À la date de clôture de chacun des deux exercices comptables précédant le prêt, les capitaux propres de l'entreprise prêteuse doivent être supérieurs au montant du capital social et l'excédent brut d'exploitation doit être positif. La trésorerie nette doit aussi être positive.

Doit-il y avoir des liens capitalistiques entre les sociétés ?

Non. Il est uniquement exigé des liens économiques, voire commerciaux.

Quelles conditions pour ce prêt ?

L'opération n'est autorisée

que si le prêt : est effectué à titre accessoire de l'activité principale de l'entreprise prêteuse ; n'excède pas 2 ans ; est accordé à une micro-entreprise, à une PME ou à une entreprise de taille intermédiaire avec laquelle la prêteuse entretient des liens économiques ; est formalisé dans un contrat.

Y a-t-il un montant plafond ?

Oui. Deux limites sont prévues. Le montant en principal des prêts accordés par une même entreprise au cours d'un exercice comptable ne peut être supérieur à un plafond égal au plus petit des deux montants suivants : 50% de la trésorerie nette ou 10% de ce montant calculé sur une base consolidée au niveau du groupe de sociétés auquel appartient l'entreprise prêteuse ; 10 millions d'euros, 50 millions d'euros ou 100 millions d'euros pour les prêts accordés respectivement par une PME, une entreprise de taille intermédiaire ou une grande entreprise. Le montant en principal de l'ensemble des prêts ne peut être supérieur au plus grand des deux montants suivants : 5% de ce plafond ; 25% du plafond dans la limite de 10 000 euros.

AVEC BUSINESS FRANCE
À LA RÉUNION : L'EXPORT GAGNANT !

Vous êtes une entreprise basée à la Réunion et vous avez un projet à dimension internationale ?

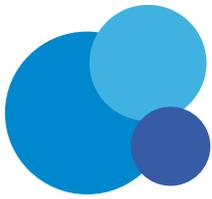
Avec l'appui du réseau Business France à l'étranger, votre Délégué Régional et nos experts pays vous accompagnent dans votre stratégie export.

Participez à la **Journée de l'International** au MOCA le **23 Novembre**, assistez aux conférences et rencontrez nos directeurs pays **Inde, Kenya, Tanzanie et Afrique du Sud**.

Agir sur le terrain pour la réussite de vos projets.



Réservez votre rdv avec l'expert souhaité
par mail à kevin.payet@businessfrance.fr



Congés payés, les obligations de l'employeur

Chaque année, l'employeur doit veiller à ce que les salariés prennent leurs congés payés, faute de quoi il peut engager sa responsabilité. Il s'en suit un certain nombre d'obligations à l'égard des salariés et des représentants du personnel.



Par **Abdoullah Mollan**, expert-comptable, amollan@bdo.re

Les congés peuvent être pris dès l'embauche, dans le respect des périodes de prise des congés et de l'ordre des départs. L'employeur doit fixer la période de prise des congés payés. Il doit pour cela se référer à sa convention collective (ou accord d'entreprise le cas échéant). À défaut, l'employeur fixe la période, après avis des représentants du personnel. L'absence de consultation des représentants du personnel est sanctionnée d'une amende de 5e classe

autant de fois qu'il y a de salarié concernés (1 500 euros ou 7 500 euros).

Qu'elle s'étende ou non sur toute l'année, la période de prise des congés payés doit comprendre la période allant du 1er mai au 31 octobre (période légale). L'employeur doit informer les salariés de la période de congés 2 mois avant son ouverture. Si la période légale est retenue, l'employeur devra informer les salariés avant le 1er mars.

Les salariés doivent prendre au moins 12 jours ouvrables continus (soit 2 semaines) et au plus 24 jours ouvrables (soit 4 semaines) sur la période de congés. En pratique, le salarié informe l'employeur des dates de congés qu'il souhaite prendre et l'employeur soit les accepte, soit les refuse, auquel cas le salarié prendra ses congés à une autre date. L'employeur peut aussi imposer la période

de prise de congés, notamment en cas de fermeture de l'entreprise.

Solder les congés

L'employeur doit communiquer les dates et l'ordre des départs en congés à chaque salarié, par tout moyen, au moins un mois à l'avance. En tout état de cause, l'employeur ne peut pas changer les dates de congés du salarié moins d'un mois avant le départ, sauf en cas de circonstances exceptionnelles ou si un accord collectif le prévoit. L'employeur doit veiller à ce que l'ensemble des congés payés soit soldé avant le début de la nouvelle période d'acquisition. En pratique, au 31 mai de chaque année, les congés de l'année précédente doivent être soldés, sauf disposition différente de l'accord collectif. Les congés devant être pris chaque année, il est interdit de remplacer la prise de congés par le versement d'une indemnité, sauf en cas de rupture du contrat de travail.

La prise de congés payés participe au respect de l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs. Le non-respect des dispositions expose à de multiples sanctions (indemnisation du salarié en cas de non-respect des différentes obligations, prise d'acte de la rupture du contrat aux torts de l'employeur...).

L'employeur ne peut pas changer les dates de congés du salarié moins d'un mois avant le départ, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Les risques du travail dissimulé



La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel complète la définition du travail dissimulé. L'occasion pour nous de la détailler et de faire un point sur les risques encourus.

Par **Rémy Amato**, expert-comptable -
amato@euraudit.re

Constitue du travail dissimulé : la dissimulation d'activité, c'est-à-dire le fait d'exercer une activité professionnelle sans la déclarer ; la dissimulation d'emploi salarié, c'est-à-dire le fait de recourir à de la main-d'oeuvre non indépendante sans la déclarer. Par exemple, relèvent du travail dissimulé notamment la rémunération des heures supplémentaires par le versement d'une prime ou bien l'absence de rémunération des temps de trajet réalisés entre deux lieux de travail ou encore l'absence de mention sur le bulletin de paie des jours travaillés excédant le forfait annuel en jours.

Depuis le 7 septembre 2018, la fraude au détachement constitue également du travail dissimulé. Cela concerne les employeurs situés à l'étranger qui détachent des salariés en France, de manière temporaire, dans le cadre d'une prestation de service. Dans cette situation, l'employeur n'a pas à appliquer l'ensemble des dispositions du Code du travail, mais uniquement un socle de règles (rémunération minimale, durée du travail...). L'employeur qui applique ces règles, alors qu'il ne réalise à l'étranger que de la gestion interne ou administrative ou qu'il réalise en France une activité habituelle, stable et continue, encourt les sanctions relatives au travail dissimulé.

Constitue du travail dissimulé : la dissimulation d'activité, c'est-à-dire le fait d'exercer une activité professionnelle sans la déclarer ; la dissimulation d'emploi salarié, c'est-à-dire le fait de recourir à de la main-d'oeuvre non indépendante sans la déclarer.

45 000 euros d'amende

En cas de travail dissimulé, les sanctions sont nombreuses et conséquentes. L'auteur de travail dissimulé s'expose ainsi à : des sanctions pénales (jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende), l'interdiction d'exercer une activité, l'exclusion des marchés publics ; des sanctions civiles et administratives (annulation des exonérations de cotisations, refus d'attribution d'aides publiques...).

actualités réunion



© Photo Mémento

LA NOUVELLE NISSAN LEAF 100% ÉLECTRIQUE EST ARRIVÉE

La nouvelle Nissan LEAF, numéro un mondial des véhicules électriques, est arrivée sur nos routes. 100% électrique, elle offre un design péchu, avec des lignes aérodynamiques, une nouvelle calandre en V avec un logo de Nissan en 3D, et un becquet à l'arrière. L'intérieur du véhicule est tout aussi soigné que l'extérieur: une très belle finition, un écran 7 pouces digital qui affiche les fonctionnalités principales du véhicule et permet d'accéder à celles de votre smartphone, et surtout, la e-Pedal, qui permet d'accélérer, de freiner, de s'arrêter, uniquement avec la pédale d'accélérateur. Avec une autonomie comprise entre 270 et 389km, selon votre mode de conduite, la nouvelle Nissan LEAF vous est proposée en deux finitions: Acenta ou N-Connecta, et en 9 couleurs à partir de 29.900€.

COMMANDEZ VOTRE CAVIAR EN LIGNE

À la place de fleurs ou de chocolat, pourquoi ne pas choisir d'offrir du caviar ? L'opération, qui ne manque pas d'originalité, est rendue possible par la mise en ligne d'un tout nouveau site: caviar.re. Une plateforme sur laquelle il est désormais possible de commander son caviar d'Aquitaine. Au nombre des avantages avancés par la jeune société: la possibilité offerte aux Réunionnais de se voir livrer la précieuse denrée à domicile, au bureau ou encore au sein de l'un des nombreux points "cavistes" intégrés au réseau de cette nouvelle épicerie de luxe en ligne.



Rémy Amato, président de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, et Bernard Fontaine, président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de La Réunion. © Photo Mémento

ASSOCIATIONS

L'actualité et la réglementation des associations décryptées

Invités par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion, plus de 320 dirigeants d'associations ont participé à la 5^e édition de la Journée des Associations.

Pour permettre aux dirigeants d'associations, qui souvent sont des bénévoles, d'avoir accès à des informations sur l'actualité sociale, fiscale et organisationnelle des associations, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion ont organisé la 5^e édition de la Journée des Associations, à la Cité des Arts, à Saint-Denis.

Deux ateliers ont été proposés. Dans un premier temps, des sujets en lien avec l'actualité des associations, tels que le prélèvement à la source, la protection des données

(RGPD), la fiscalité et la fin des Contrats uniques d'insertion - Contrats d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), ont été étudiés. La pérennité des associations a ensuite été traitée dans un second atelier. Pour Rémy Amato, président de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, la baisse du nombre des contrats aidés doit pousser les associations à trouver des pistes et à travailler autrement pour continuer à élargir leur champ d'activité: "Une association est une entité économique comme une autre, mais si un chef d'entreprise gère des budgets quotidiennement,

le dirigeant d'association a souvent une autre activité, et gère la structure de façon bénévole. L'objectif de cette rencontre est de lui donner quelques clés, pour qu'il se professionnalise un peu plus. La fin des contrats aidés risque de peser économiquement, il faut l'anticiper. Le dirigeant doit s'entourer de son expert-comptable, son commissaire aux comptes, mais aussi de toutes les forces économiques pour trouver des solutions".

À La Réunion, les 14.000 associations représentent près de 15% de l'effectif privé en termes d'emploi.

s.d.

AUTOMOBILE

Le KONA, le premier SUV électrique

Le KONA Electric, le premier SUV compact électrique commercialisé en Europe, est enfin arrivé à La Réunion.

Avec des lignes sculptées, le Kona Electric présente un design audacieux qui a de quoi faire craquer. L'habitacle, spacieux, offre un réel confort: affichage tête haute, écran tactile flottant, sellerie cuir électrique ventilée ou chauffante, prise de chargeur rapide USB, grand espace de rangement, etc. Autres points remarquables: son autonomie (482km en nouvelle norme

WLTP), sa puissance (204ch), une batterie Lithium-ion polymère à refroidissement liquide de 64kWh garantie 8 ans ou 200.000km, et son freinage à récupération d'énergie réglable. N'allez pas imaginer que véhicule électrique rime avec lenteur, le Kona Electric passe de 0 à 100km/h en 7,6 secondes. Un SUV 100% électrique disponible à partir de 41.400 euros.



© Photo Mémento

"La délinquance financière en entreprise pourrait augmenter"

EXPERTS COMPTABLES. Les 9^e universités de la profession comptable de l'océan Indien, ont eu lieu lundi à la Cité des arts de Saint-Denis. L'occasion de faire un point sur le secteur avec Rémy Amato, président du Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et Bernard Fontaine, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes.

- Le digital est au centre de cette manifestation, cela signifie-t-il que son développement n'est plus perçu comme une menace pour vos professions ?

- Rémy Amato: Ce n'est pas une menace à proprement parler. Les méthodes et les outils évoluent, mais il est abusif de parler de disparition des experts comptables à terme. Certaines tâches basiques, autrefois sous-traitées, vont disparaître car elles s'automatisent : dans le monde de la facture numérique, personne ne passera plus d'écriture. L'essentiel de

nos métiers reposera sur la réflexion, l'aide à la prise de décision des entreprises et leur contrôle.

- Comment est vécue l'arrivée du prélèvement à la source (PAS) et la charge de travail supplémentaire qui devrait en résulter ?

- Rémy Amato: Le PAS est une réforme de grande ampleur, mais énormément d'évolutions modifient notre travail chaque année. Il va apporter un peu plus de travail, mais je ne pense pas qu'il faille s'en plaindre. De toutes façons, que l'on soit pour ou contre nous y sommes, le débat est passé. Il est en revanche essentiel pour l'ensemble des acteurs que cela se passe bien, car la moindre défaillance pourrait être un drame. Nous faisons tous les paramètres et tests nécessaires. *"La route est droite et la pente est raide"*, mais on y va !

- Présent récemment au Congrès des experts-com-



Pour le président régional de l'Ordre des experts comptables (à droite), ce métier ne va pas disparaître (photo T.S.).

tables, Edouard Philippe a rappelé la position centrale de vos métiers dans la vie des entreprises. Comment jugez-vous l'action de ce gouvernement ?

- Rémy Amato: La venue d'un Premier ministre pour la 4^e fois en 70 ans, qui plus est à Clermont-Ferrand, exprime un attachement à notre profession. Ce qui est normal, puisque nous sommes un peu les garants de la fiabilité de la base d'impôt.

- Bernard Fontaine: En revanche, le rehaussement du

seuil de nomination des commissaires aux comptes prévu par la loi Pacte va avoir des conséquences importantes et très inquiétantes, puisque leur nombre va considérablement diminuer. La gouvernance va laisser la possibilité aux entreprises qui réalisent moins de 8 millions de chiffre d'affaires de faire ce qu'elles veulent, sans aucun contrôle. Il y a un risque d'y voir augmenter la délinquance financière.

Propos recueillis par Thomas Subervie

Le Journal
de l'île de la Réunion

3 novembre 2018



Bernard Fontaine, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, et Rémy Amato, président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables. © Photo Mérimée

ÉVÈNEMENT

Universités Comptables : Révolution numérique et bien-être au travail

Chaque année, elles se veulent le reflet des préoccupations des chefs d'entreprises, les Universités de la profession comptable de l'océan Indien n'ont pas dérogé à la règle, en articulant leur neuvième édition autour d'un sujet brûlant : l'entreprise à l'ère de la révolution digitale.

Depuis bientôt 10 ans, les professionnels du chiffre de La Réunion s'attachent à rassembler, à l'occasion de leurs Universités, confrères, chefs d'entreprises et étudiants de tous niveaux, autour d'un thème d'actualité.

Ce thème est choisi en fonction des remontées de l'observatoire dont les professionnels du chiffre se sont dotés, comme des remarques qui leur sont adressées par une clientèle de professionnels. *"Tous les jours, nous rencontrons des chefs d'entreprises qui se disent*

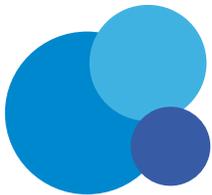
préoccupés par les évolutions qui s'imposent à leur société, en particulier du fait du digital", confirme Rémy Amato, président du Croec.

Pour offrir à ces dirigeants de transformer leur angoisse en opportunité, les organisateurs de la manifestation ont fait appel à des spécialistes chargés, au travers de deux ateliers et d'une conférence, d'inviter les entreprises du territoire à repenser leur approche business et réinventer leurs relations au travail. Ces intervenants de grande qualité, que

l'organisation n'a d'ailleurs plus aucune difficulté à recruter en local, ont ainsi alimenté durant une demi-journée la réflexion des chefs d'entreprises autour des nouvelles règles du jeu qui s'imposent à tous les secteurs de l'économie, à tous les métiers et toutes les catégories socioprofessionnelles, les nouveaux schémas de communication vers lesquels l'entreprise évolue inexorablement, ainsi que les différents moyens élaborés par les hommes dans le but de s'adapter à ces évolutions.

Mémento

n° 476
décembre 2018



TÉLÉ

Le Prélèvement à la source



réunion



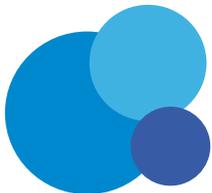
29 août 2018
03 octobre 2018

La création d'entreprise Emission « Entreprendre Plus »



Télé Kréol

18 août 2018
14 octobre 2018



RADIO

Le Prélèvement à la source



06 septembre 2018
14 décembre 2018



01 octobre 2018



26 octobre 2018

Les universités de la Profession Comptable de l'Océan Indien



02 novembre 2018

Alertez-moi sur "Saint-Denis"



J'aime 4 Partager G+

Le rendez-vous annuel des responsables associatifs, c'est ce jeudi à la Cité des Arts.

A lire également

- Saint-Denis
- experts-comptables
- Cité des Arts
- Association



Rat dans un fast-food à St-Denis : Mc Donald's fait le point



La péronne de Dema Nde jugée demain

La journée des Associations revient pour une 5e édition. Cette événement est à l'initiative de la Compagnie Régionale des commissaires aux Comptes et l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion

S'adapter pour durer

Suppression du crédit d'impôt, prélèvement à la source, protection des données... Ce sont tant de nouvelles applications à mettre en place et surtout à comprendre pour les associations de La Réunion. Mais comment y faire face ? Quels sont les risques ?

La journée des Associations est l'occasion pour le milieu associatif de pouvoir appréhender dans de meilleures conditions tous ces éléments", explique Remy Amato, président de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion.

Plus de 300 personnes attendues

L'après-midi se déroule sous forme d'ateliers, de conférences à professionnels prodiguant leurs précieux conseils. Philippe Guay et Françoise Boisvert deux spécialistes de la culture association seront présents.

Une session de questions-réponses aura lieu à la fin de chaque conférences.

Au programme de cette journée

La journée des Associations démarre ce jeudi après-midi à partir de 13 heures 30 à la Cité des Arts à Saint-Denis.

L'après-midi se déroule en deux parties :

- 14h30 : Panorama de l'actualité, les points de vigilance. L'occasion de faire le point sur plusieurs points d'actualités : fiscalité, prélèvement à la source, protection des données...
- 15h45 : Les clés de la pérennité des associations : adapter la gouvernance, repenser les modes collaboratifs internes, les risques fiscaux, les facteurs humains, économiques...

Retrouvez plus de renseignements sur le site en cliquant ici

▶ JE RÉAGIS !

FIL INFOS

- 11h40 Attaque de requin : ce geste lui a sauvé la vie
- 10h37 US Open : Andy Murray évincé dès le deuxième tour
- 10h33 Reprise des crémations au centre Funéraire du Sud
- 10h31 Viol collectif au Maroc : la victime est soignée, mais perturbée
- 10h16 Ste Marie : un feu tricolore pour le canotier de la Rivière des Plaines
- 10h09 Grenoble : un ex-professeur de maths condamné pour apologie du terrorisme

Tout les infos

TOP INFOS



1 Var : Un frontonier agressé sexuellement deux fillettes FRANCE



2 Meurthe-et-Moselle : un homme joloux foncé en voiture sur sa compagne FRANCE



3 Booba : "Je voudrais être Benoît ou même pédophile" tweet le rappeur en prison FRANCE

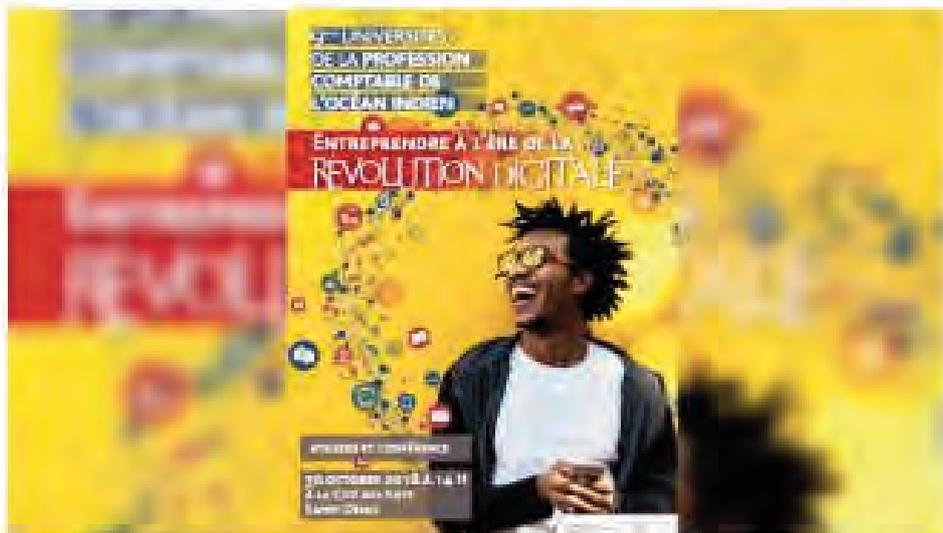
Economie

Z INFOS974

05 octobre 2018

9èmes universités de la profession comptable de l'océan indien

Vendredi 5 Octobre 2018 - 16:17



"Entreprendre à l'ère de la révolution digitale", voilà le thème des 9èmes Universités de la profession comptable de l'océan indien. Au programme, le 30 octobre 2018 à 14h à la Cité des Arts, 2 ateliers pour découvrir et approfondir et une conférence.

"Quelles sont les nouvelles règles du jeu qui s'imposent à tous les secteurs de l'économie, à tous les métiers et à toutes les catégories socioprofessionnelles ? Vers quels schémas de communication et de management l'entreprise évolue-t-elle inexorablement ? Comment les hommes réussissent-ils à s'adapter ? Les clients - les internautes ? - se sont appropriés de nouveaux réflexes de consommation et n'ont plus les mêmes exigences, comment répondre à leurs attentes ?"

Les outils de numérisation adoptés par les entreprises auraient-ils dégradé les relations au travail ? Quelles formes de collaboration nouvelles valent le jour dans la relation employeurs-employés ?"

Objectif : partager cette réflexion sur l'évolution -ou révolution - de l'environnement professionnel.

ALERTE INFO : Piton de la Fournaise: L'éruption est bel et bien terminée 01/11/2018



A la Une ...

Révolution numérique et bien-être au travail: Quels impacts au sein des entreprises ?

Judi 1 Novembre 2018 - 14:44



Les nouveaux outils de numérisation ont eu un impact non-négligeable sur l'organisation du travail au sein des entreprises, mais cet impact serait-il néfaste ? Pour répondre à cette problématique, deux ateliers se sont déroulés mardi après-midi à la Cité des arts à l'occasion des 9es universités de la profession comptable de l'océan Indien.

Le premier atelier, "Repensons notre approche business", s'est articulé sur la révolution numérique et son impact sur la communication des entreprises, qui a vu la cible -le client- devenir le "chasseur", un rôle auparavant dévolu aux entreprises.

Le second, basé sur la réinvention des relations au travail, s'est attardé sur les nouveaux usages des outils numériques. Des usages qui ont eu un impact significatif sur l'organisation du travail au sein des entreprises faisant des collaborateurs de réels ambassadeurs de ces dernières.

Présente lors de ces ateliers, Jennifer Vignaud, consultante et entrepreneuse sociale, a développé une méthode innovante d'expertise et d'accompagnement des individus et organisations qui souhaitent réunir dans leurs projets les notions de réussite, d'épanouissement et de sens.

Elle estime qu'aujourd'hui, les entreprises sont "plus réceptives à ce message" car dit-elle, "elles n'ont plus le choix". "Aujourd'hui il y a une grosse prise de conscience du rôle qu'ont à jouer les entreprises et de l'importance d'épanouir les individus. Cela ne va pas à l'encontre du bien-être des entreprises: on peut avoir une entreprise prospère et qui a un impact positif sur le territoire. Les entreprises ont bien compris que quand elles épanouissent leurs salariés, elles étaient plus productives et plus performantes", explique la conférencière.

À La Réunion, certaines entreprises ont pris les devants pour offrir un cadre professionnel plus sain à leurs salariés.

PUBLICITE

JEU CINE à gagner 50 places

HALLOWEEN

PALMES 7388

LES PLUS lus de la SEMAINE



LES IMAGES SPECTACULAIRES DU BALEINEAU QUI GLISSE ET S'ECRASE SUR LE QUAI



QUATRE RESTAURANTS RÉUNIONNAIS DANS LE TOP 1000 DES MEILLEURES TABLES AU NIVEAU MONDIAL



Le point avec Jennifer Vignaud:



LUX*

SAINT GILLES
LA REUNION

OFFRE VALABLE DU
26 NOVEMBRE 2018
AU 31 JUILLET 2019

—
TAXE DE SÉJOUR EN
SUPPLÉMENT

BIENVENUE AU LUX* SAINT GILLES

Sur la plage de l'Ermitage, cet hôtel 5 étoiles offre un cadre unique pour découvrir toutes les nuances du panorama de La Réunion.

Bénéficiez de tarifs préférentiels réservés aux acteurs de la profession comptable.

Offres valables selon disponibilités

**Chambre
Supérieure Simple**
avec petit-déjeuner **170€**

**Chambre
Supérieure Double**
avec petit-déjeuner **210€**

**Demi-pension
+40€ par jour
et par personne**



- **06/02 : Conférence « Loi de Finances 2019 »**
à 14h00 à la Cité des Art, Saint Denis
- **13/03 : Conférence « Loi de financement de la Sécurité Sociale 2019 »**
à 14h00 à l'hôtel LE CREOLIA, Saint Denis
- **14/03 : Conférence « Loi de financement de la Sécurité Sociale 2019 »**
à 14h00 à l'amphithéâtre de la Cité des Métiers, Saint Pierre
- **18/06 : Journée du Club Social à l'hôtel LUX, Saint Gilles Les Bains**
- **29/08 : Journée des Associations à la cité des Arts, Saint Denis**
- **04/09 : Journée du Club Fiscal à l'hôtel LUX, Saint Gilles Les Bains**
- **30/10 : conférence du Club fiscal**
animée par Jean-Pierre CASIMIR, au CROEC, Saint Denis
- **02/11 : Soirée de la Profession Comptable à l'hôtel LUX, Saint Gilles Les Bains**
- **04/11 : Assemblée Générale 2019**
- **05/11 : Universités de la Profession comptable de l'Océan Indien,**
à la Cité des Art, Saint Denis

Suivez les évènements de l'Ordre sur :



OEC.LaReunion



[www.reunion-experts-comptables.fr](http://www.ww.reunion-experts-comptables.fr)

LE FILM DE LA PROFESSION

CROEC STUDIOS

LA SOURCE

<https://goo.gl/bDevFV>

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



Région Réunion

36 bis Rue Juliette Dodu, CS N°51034, 97404 SAINT DENIS CEDEX

Tel : 02 62 40 98 53 / Fax : 02 62 90 29 69

Site : www.reunion-experts-comptables.com

Page Facebook : www.facebook.com/OECReunion